

## Charte d'engagement compostage

Cette charte a pour objectifs de rappeler les engagements réciproques de la collectivité et des utilisateurs de composteurs. La réussite de l'opération tient au respect de ces engagements.

Je soussigné(e)

**Nom**.....

**Prénom** (*mention obligatoire*).....

**Adresse**.....

.....

**Commune**.....

**N° de téléphone :** .....

**Courriel :** .....

<b>Composteur :</b>	<input type="checkbox"/> X 400L plastique	29 €TTC
	<input type="checkbox"/> X 600L plastique	45,50 €TTC
	<input type="checkbox"/> X 400L bois	45,50 €TTC
	<input type="checkbox"/> X 600L bois	50 €TTC

### Je m'engage à :

- Composter mes bio-déchets (déchet de cuisine et de jardins produits sur le lieu d'habitation),
- Réserver l'utilisation du composteur à mon habitation.
- Suivre les indications consignées dans le guide pratique du compostage remis.
- Participer aux éventuelles enquêtes et suivi de l'opération.
- Payer le composteur choisi ci-dessus lors de la réception de l'avis des sommes à payer

Le service collecte de la communauté de commune des portes euréliennes s'engage à :

- Fournir un composteur avec des consignes de montage et d'utilisation correspondantes
- Fournir des informations nécessaires à la pratique du compostage et de répondre aux interrogations ponctuelles concernant la pratique du compostage.
- Informer sur les résultats d'enquêtes produites sur les pratiques de compostage.
- Ne pas diffuser les données personnelles relatives aux foyers participants.

**Je déclare avoir pris connaissance des conditions d'obtention ci-dessus et je conserve un exemplaire de la charte d'engagement.**

Fait en deux exemplaires, le  
Signature de l'utilisateur

---

L'utilisateur certifie avoir reçu le composteur désigné ci-dessus le  
Signature de l'utilisateur

